

**POUR UNE STRATEGIE NATIONALE INTEGREE DE LA
MOBILITE, A L'HORIZON 2030**

Rapport stratégique de synthèse

30 DECEMBRE 2013

Table des matières

PREAMBULE	4
1. UNE DYNAMIQUE MIGRATOIRE, TRAVERSEE PAR DES MUTATIONS STRUCTURELLES.....	6
1.1. LE CONTEXTE MONDIAL ET REGIONAL DE LA MIGRATION	6
1.1.1. Une transition graduelle du concept de migration vers celui de la mobilité.....	6
1.1.2. Un ralentissement des flux migratoires, amplifié sous l'effet de la crise économique mondiale	7
1.1.3. Un contexte régional offrant, toutefois, pour le Maroc, quelques perspectives favorables, en matière de développement de la mobilité	7
1.1.4. Une forte concurrence pour l'attraction des talents	8
1.2. UN CONTEXTE NATIONAL QUI SOULEVE PLUSIEURS DEFIS.....	8
1.2.1. Des besoins importants du Maroc en profils qualifiés.....	9
1.2.2. Une production insuffisante de compétences	9
1.2.3. Le retour des Marocains du Monde et l'émergence de flux de migrants européens vers le Maroc.....	10
2. LES MAROCAINS DU MONDE, UNE POPULATION EN MUTATION.....	11
2.1. UNE DYNAMIQUE MIGRATOIRE SOUTENUE, DEPUIS L'INDEPENDANCE DU MAROC.....	11
2.2. UNE PRESENCE GEOGRAPHIQUE DES MAROCAINS DU MONDE DIVERSIFIEE, MAIS ENCORE CONCENTREE SUR L'EUROPE	12
2.3. UNE POPULATION DES MAROCAINS DU MONDE JEUNE ET DAVANTAGE FEMINISEE	12
2.4. UN NIVEAU SOCIO-EDUCATIF DES MAROCAINS DU MONDE, RELATIVEMENT SUPERIEUR A CELUI DE LA POPULATION RESIDANT AU MAROC	13
2.5. UNE INTEGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE DANS LES PAYS DE RESIDENCE, EN AMELIORATION, MAIS QUI N'EST PAS EXEMPT DE DIFFICULTES.....	13
2.6. DES LIENS RELATIVEMENT FORTS AVEC LE MAROC, MAIS QUI ONT TENDANCE A SE DELITER, NOTAMMENT AU NIVEAU DES NOUVELLES GENERATIONS DES MAROCAINS DU MONDE	14
2.7. LA QUESTION DE LA BI-NATIONALITE	15
3. DES POLITIQUES PUBLIQUES DEDIEES AUX MAROCAINS DU MONDE, DAVANTAGE CENTREES SUR LA GESTION DES ATTENTES DES POPULATIONS RESIDANT A L'ETRANGER QUE SUR LA GESTION DES FLUX DE MIGRATIONS	16
3.1. UNE POLITIQUE D'EMIGRATION INITIEE TRES TOT, MAIS QUI NE REpond QUE PARTIELLEMENT, AUJOURD'HUI, AUX ATTENTES DES MAROCAINS DU MONDE.....	16
3.2. UNE POLITIQUE DE CAPTAGE DE L'EPARGNE REUSSIE, MAIS DONT LE DISPOSITIF CONNAIT UN CERTAIN ESSOUFFLEMENT	17
3.3. UNE CONTRIBUTION INSUFFISANTE DES MAROCAINS DU MONDE AU DEVELOPPEMENT DU PAYS.....	18
3.4. UN DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DONT IL CONVIENT DE REVOIR LE FONCTIONNEMENT.....	19
3.5. UNE OFFRE CULTURELLE ET CULTUELLE A AMELIORER.....	20
3.6. UNE POLITIQUE DE COMMUNICATION PEU CIBLEE ENVERS LES MAROCAINS DU MONDE.....	21
3.7. UNE PARTICIPATION POLITIQUE DES MAROCAINS DU MONDE, CONFORTEE PAR LA CONSTITUTION DE 2011	21
3.8. UNE POLITIQUE DE GESTION DES FLUX MIGRATOIRES, A CONSTRUIRE.....	22

4. EVOLUTION FUTURE DU SYSTEME « MAROCAINS DU MONDE »	23
4.1. TROIS GRANDS DEFIS A RELEVER PAR LE MAROC.....	23
4.2. LES SCENARIOS VRAISEMBLABLES DE LA MOBILITE	24
4.3. LES PREALABLES A LA VISION STRATEGIQUE	25
5. AXES DE LA STRATEGIE INTEGREE DE LA MOBILITE	26
5.1. RENFORCER LA GOUVERNANCE DU DISPOSITIF INSTITUTIONNEL, DEDIE A LA MIGRATION ET REHAUSSER SON RENDEMENT	26
5.2. CONSOLIDER LES LIENS DES MAROCAINS DU MONDE AVEC LA MERE PATRIE	27
5.3. ACCROITRE LA MOBILISATION DES TRANSFERTS DES MAROCAINS DU MONDE ET MAXIMISER LEURS RETOMBEEES SUR L'ECONOMIE NATIONALE.....	28
5.4. CREER LES CONDITIONS NECESSAIRES POUR UNE MOBILISATION VIGOUREUSE DES COMPETENCES DES MAROCAINS DU MONDE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DU MAROC	28
5.5. ETABLIR UNE ARTICULATION JUDICIEUSE ENTRE LA POLITIQUE MIGRATOIRE ET LES POLITIQUES D'EDUCATION ET D'EMPLOI	29

Préambule

L'Institut Royal des Etudes Stratégiques (IRES) a lancé en 2012, conjointement avec le Ministère Délégué auprès du Chef du Gouvernement, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, une étude ayant pour objectif de dresser un bilan critique des politiques publiques, dédiées aux Marocains du Monde et d'élaborer une stratégie nationale, à l'horizon 2030, en matière d'émigration.

Cette étude vise à doter notre pays d'une vision stratégique globale et intégrée, en faveur de la « ...communauté résidant à l'étranger dont chaque membre est l'objet d'une attention particulière de Notre part... ». Extrait du Discours prononcé par Sa Majesté Le Roi, à l'occasion de la Fête du Trône 2012.

Elle intervient dans un contexte où le Maroc est en train de repenser sa stratégie d'immigration, vu qu'il est devenu, aujourd'hui, non plus un pays de transit, mais une terre d'accueil pour les migrants, issus des pays d'Afrique subsaharienne. De même qu'il a connu, récemment, sous l'effet de la crise économique mondiale, une nouvelle forme d'immigration, provenant de pays européens, comme l'Espagne et la France.

Le pilotage de l'étude a été confié à l'IRES, eu égard à son expertise en matière de conduite de programmes d'études, portant sur les questions de développement de notre pays et à ses compétences, en matière de prospective et d'analyse stratégique.

L'étude est articulée autour de douze rapports thématiques, examinant les dimensions démographique, économique, sociale, juridique et institutionnelle de la migration marocaine et de quatre monographies sur les principales zones d'accueil actuelles et potentielles des Marocains du Monde. Elle s'est fixé comme horizon de projection l'année 2030 et ce, dans le souci de répondre à une double préoccupation : assurer une cohérence de la politique migratoire nationale avec les stratégies de développement à l'œuvre au Maroc et tenir compte des tendances futures du contexte international, régional et national qui se profilent à l'horizon retenu.

Le présent rapport stratégique de synthèse, élaboré par l'IRES, récapitule les principales conclusions de l'étude sur la stratégie nationale de la mobilité, à l'horizon 2030. Il porte sur cinq axes interdépendants :

- Le premier axe met en exergue les nouvelles données du contexte de l'émigration, examinées dans leur dimension internationale, régionale et nationale. L'objectif est de cerner les nouveaux enjeux et défis, liés à la dynamique migratoire.
- Le second axe a trait aux dimensions démographique, socioéconomique, juridico-institutionnelle, culturelle et culturelle qui caractérisent le système étudié, en l'occurrence, les « Marocains du Monde », tant du côté des populations résidentes qui le composent que du côté des mouvements d'émigration qui l'alimentent.
- Le troisième axe aborde l'apport des Marocains du Monde au pays, en termes de contribution à la modernisation de la société marocaine, mais, également, en ce qui concerne leurs apports économiques et financiers. Il traite, également, du dispositif institutionnel et des politiques publiques, menées en direction des Marocains du Monde, en vue d'interroger l'efficacité de ces politiques et d'apprécier leurs aptitudes à faire face aux enjeux et défis qui se profilent à l'horizon retenu.
- Le quatrième axe concerne l'évolution future du système « Marocains du Monde », examinée, sous l'angle des défis à relever et des scénarios vraisemblables à l'horizon 2030.
- Le cinquième axe présente les éléments de la vision stratégique de la mobilité à l'horizon 2030, en termes de réponses de politiques publiques, destinées à corriger les insuffisances relevées et à optimiser le système de gouvernance, en charge des Marocains du Monde.

1. Une dynamique migratoire, traversée par des mutations structurelles

1.1. Le contexte mondial et régional de la migration

1.1.1. Une transition graduelle du concept de migration vers celui de la mobilité

La part des migrants internationaux dans la population mondiale s'est maintenue à un niveau stable durant les cinquante dernières années (environ 3%), soit 230 millions de migrants en 2010, dont presque 50% de femmes. Parmi ces migrants, seul un tiers s'est déplacé d'un pays en développement vers un pays développé, soit près de 77 millions de personnes. Ainsi et contrairement à l'idée répandue, axée sur la migration sud/nord, la majorité des migrants internationaux se sont déplacés d'un pays en développement vers un autre ou entre deux pays développés.

Dans cette dynamique, les disparités démographiques ne cessent de s'accroître, avec une baisse tendancielle de la population active dans les pays développés, notamment en Europe et la forte croissance démographique en Afrique qui constituerait, à terme, le principal vivier potentiel de migration. Les pays d'accueil demeureraient structurellement dépendants de l'immigration pour leur équilibre démographique.

Si les disparités démographiques croissantes entre pays développés et ceux en développement plaident en faveur d'une poursuite des flux migratoires, d'autres facteurs laissent entrevoir, plutôt, une décélération de l'émigration dans ses formes traditionnelles.

Face à cette situation, le développement d'une migration dite « circulaire », fondée sur des séjours courts et fréquents serait opportun. Ce type de migration a la particularité de favoriser un cadre fluide de mobilité humaine entre pays, qui répond aux besoins de travail des pays d'origine et de destination. Il suppose que la migration est contrôlée ou gérée et que les accords sont respectés par toutes les parties concernées.

La relation entre migration et développement est devenue un enjeu central, partout dans le monde. Les transferts de fonds des migrants vers les pays d'origine sont nettement supérieurs, aujourd'hui, aux montants de l'aide publique au développement. Ils sont convoités par les pays d'accueil qui tentent de capter cette épargne par des produits financiers innovants. Ainsi, des interrogations portent aujourd'hui sur les politiques à mettre en œuvre pour que l'impact de ces flux soit favorable tant aux pays d'origine qu'aux pays d'accueil.

1.1.2. Un ralentissement des flux migratoires, amplifié sous l'effet de la crise économique mondiale

La crise structurelle que traverse l'économie mondiale a déjà fortement contribué à assombrir les perspectives économiques dans les principaux pays de résidence des Marocains du Monde, à court et à moyen terme. Outre les obstacles qui entravent la fluidité des transferts de fonds des migrants vers leurs pays d'origine, au moins, deux canaux de transmission de cette crise au système « Marocains du Monde » peuvent être identifiés :

- Le tassement de la demande mondiale, notamment européenne, pour l'immigration, sous l'effet d'une conjoncture économique déprimée et, son corolaire, une révision à la baisse des projets d'investissement et de création d'emplois.
- La détérioration de la situation socioéconomique des Marocains du Monde, du fait de pertes d'emplois dans les secteurs qui abritent la main d'œuvre marocaine, notamment en Espagne et en Italie et, dans une moindre mesure, en France.

1.1.3. Un contexte régional offrant, toutefois, pour le Maroc, quelques perspectives favorables, en matière de développement de la mobilité

Le contexte régional du Maroc est marqué par trois évolutions majeures qui offrent des perspectives pour la consolidation de la dynamique migratoire du pays :

- Le statut avancé auprès de l'Union Européenne devrait favoriser, à terme, pour le Maroc, une plus forte proximité économique, financière et réglementaire. Les retombées positives de cette proximité sur l'émigration marocaine n'en seraient pas des moindres. L'accord politique sur la migration, la mobilité et la sécurité, convenu, récemment, entre le Maroc et l'Union Européenne prévoit, entre autres, des facilitations d'octroi de visas et leur suppression, à terme, pour certaines catégories socioprofessionnelles ainsi que le soutien aux projets de développement des migrants dans le pays d'origine.
- Le développement des relations économiques du Maroc avec les Etats-Unis d'Amérique et la transition de ces relations au rang de partenariat stratégique pourraient favoriser l'émergence de flux d'émigration des Marocains vers ce pays qui viendraient renforcer la dynamique observée durant la dernière décennie, à condition, bien entendu, de surmonter les obstacles linguistiques.

- Le partenariat stratégique Maroc-Conseil de Coopération du Golfe offre des perspectives favorables en termes d'opportunités d'emplois au profit de la main d'œuvre marocaine. Toutefois, des défis demeurent posés pour ce qui est de l'amélioration du cadre de protection juridique et sociale dans les pays du Conseil de Coopération du Golfe pour sécuriser les conditions de séjour des travailleurs marocains.

Malgré ces perspectives, qui laissent apparaître que les Marocains continueraient à émigrer au cours des deux prochaines décennies, les projections relatives à la dynamique des flux migratoires montrent que le flux net (nombre d'émigrés moins nombre d'immigrés et celui des retours définitifs) connaîtrait une baisse tendancielle pour passer de 100.000 personnes en 2010 à 30.000 personnes en 2030.

1.1.4. Une forte concurrence pour l'attraction des talents

Les impératifs de compétitivité et de développement économique et technologique alimentent une concurrence acharnée, au niveau international, pour l'attraction des profils qualifiés. Dans cette quête incessante pour les compétences, les profils moins qualifiés et généralistes voient leur niveau d'attractivité baisser significativement.

D'ailleurs, les politiques migratoires des pays d'accueil se déploient de manière de plus en plus sélective, par le biais d'une large palette d'instruments, comme en témoigne l'adoption croissante de politiques d'immigration choisie, au profit d'une élite qualifiée de migrants. A titre d'illustration, les besoins exprimés en Allemagne se chiffrent à 5,4 millions de personnes qualifiées d'ici à 2025, selon l'OCDE.

Ce type de politiques s'est généralisé en Europe ces dernières années, autour de dispositifs aussi divers que la « Green Card allemande » (2005), la carte française « Compétences et talents » (2006) ou, encore, la « Carte bleue européenne » (2007). Ces changements ont des répercussions potentielles sur les pays d'origine, en les privant des compétences dont ils ont besoin.

1.2. Un contexte national qui soulève plusieurs défis

Le processus d'édification du projet de société du Maroc ouvre de grandes opportunités pour le pays, mais le confronte à de multiples défis, notamment en termes de mobilisation de son capital humain pour accompagner les différents chantiers de développement à l'œuvre.

1.2.1. Des besoins importants du Maroc en profils qualifiés

Le Maroc a des besoins croissants en profils qualifiés en vue de réussir la mise en œuvre des grandes réformes sociales dans les domaines de l'éducation-formation, de la santé et de l'extension de la couverture médicale...

Pour le secteur de la santé, le Maroc figure parmi les pays qui affichent encore un besoin important en professionnels de santé (médecins, infirmiers). Le dernier rapport du Conseil Economique et Social, publié en décembre 2013, fait ressortir que la densité médicale et paramédicale au Maroc se situe à 186 professionnels de santé pour 100.000 habitants, en deçà seuil critique de 237, jugé nécessaire par l'Organisation Mondiale de la Santé pour assurer une amélioration durable des indicateurs de santé pour l'ensemble de la population.

Des compétences sont également nécessaires pour asseoir, sur des bases solides, le processus de régionalisation avancée et pour concrétiser, de façon générale, l'ensemble des réformes annoncées par la Constitution de 2011.

La mise en œuvre de stratégies sectorielles (Plan Maroc Vert, plan Emergence et les métiers mondiaux du Maroc, Vision 2020 du tourisme, plan solaire...) requiert le recours à des compétences que les capacités actuelles du système d'enseignement-formation ne peuvent satisfaire en qualité et quantité suffisante.

A titre d'exemple, les besoins du Maroc en ressources humaines qualifiées pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie « Emergence » pour la période 2009-2015 s'élèvent à 220.000 personnes. Les besoins en ingénieurs se chiffrent, quant à eux, à 15.800 ingénieurs par an.

1.2.2. Une production insuffisante de compétences

Face aux besoins précités en ressources humaines qualifiées, la production de compétences par le Maroc reste insuffisante. En dépit de quelques avancées, le système national d'éducation et celui de l'enseignement supérieur accusent encore de multiples déficiences qui grèvent leur rendement :

- L'espérance de vie scolaire est restée en deçà des standards internationaux, alimentant, ainsi, en continu, la cohorte des jeunes inactifs, déjà massifiée par les personnes non alphabétisées.
- La part des étudiants en formation d'ingénieurs (entre 7 à 8%) reste inférieure à la moyenne mondiale (15%).

- L'enseignement supérieur se caractérise par un faible rendement interne et externe : près de la moitié des étudiants nouvellement inscrits quittent l'université sans diplôme et seulement 10% d'entre eux obtiennent la licence au bout de quatre ans.

1.2.3. Le retour des Marocains du Monde et l'émergence de flux de migrants européens vers le Maroc

Aux évolutions endogènes précédemment signalées, s'ajoutent deux phénomènes nouveaux, conséquences de la crise économique, sévissant en Europe. Il s'agit, d'une part, du retour en nombre important de migrants marocains, non ou peu qualifiés et, d'autre part, de l'émergence d'un flux inverse de migration, à caractère nord-sud, en provenance notamment d'Espagne et de France. Le nombre de migrants espagnols, officiellement enregistrés, en tant que résidents sur le territoire marocain, a connu une forte hausse, passant de 3.000 en 2003 et près de 12.000 en 2011, selon l'Institut National de la Statistique espagnol.

De même, le Maroc est devenu une des destinations privilégiées des migrants français, notamment les personnes à la retraite. A fin décembre 2012, 45.269 français étaient enregistrés auprès des consulats français au Maroc, selon le Ministère des Affaires Etrangères français dont près de 25.000 retraités.

Environ 20.000 cas de retours de migrants ont été observés, selon l'enquête nationale démographique à passage répété 2009-2010 (HCP, 2011). Cette enquête montre, aussi, que 83% des migrants de retour s'installent dans le milieu urbain.

Les flux migratoires de retour présentent les traits caractéristiques suivants :

- 80% ont émigré une seule fois et 53% ont séjourné plus de sept ans dans les pays d'accueil.
- Une proportion de 60% est intégrée dans le marché de l'emploi après son retour au pays, avec un taux d'employabilité variable, en fonction du genre et du niveau d'éducation.
- Près de 66% n'ont pas vu leurs qualifications marocaines reconnues, officiellement, à l'étranger.
- Les deux tiers n'ont pas l'intention d'émigrer à nouveau.

La décision de rentrer au Maroc est motivée, principalement, par des raisons familiales mais, aussi, par des difficultés professionnelles pour les personnes disposant de faibles niveaux d'éducation ou ayant été confrontées à des problèmes d'équivalence de diplômes. Le retour à la mère patrie est, donc, plus subi que désiré par la communauté des Marocains du Monde.

2. Les Marocains du Monde, une population en mutation

Une définition large des Marocains du Monde a été retenue, au niveau de l'étude. Cette population, qui englobe l'ensemble des Marocains vivant à l'étranger, avec ou sans papiers, déclarés ou non auprès des services consulaires, nationaux ou bi-nationaux, résidant à l'étranger de manière temporaire ou permanente, à l'exclusion des touristes, s'élève à 4,5 millions de personnes.

Les statistiques officielles disponibles sur les Marocains du Monde se fondent sur le concept de l'immigration déclarée. D'après ce concept, le Maroc totalise, jusqu'en mai 2012, une communauté résidant à l'étranger, identifiée, par la Direction des Affaires Consulaires et Sociales, à près de 3,4 millions de personnes, soit plus de 10% de la population vivant au Maroc.

L'effectif des Marocains du Monde est certainement sous-estimé pour plusieurs raisons. Il ne tient compte ni des immigrés d'origine marocaine non déclarés aux consulats, ni de la migration clandestine, notamment les départs illégaux vers l'Europe. Le volume corrigé des immigrés d'origine marocaine s'établirait, dans ce cas, à 4,5 millions d'individus en 2012, soit un peu moins de 14% de la population vivant au Maroc. Le coefficient de redressement de l'effectif déclaré des Marocains du Monde a été évalué à près de 1,33.

A ce sujet, il convient de préciser que l'information sur les Marocains du Monde, à partir des sources nationales, demeure, dans l'ensemble, insuffisante. Lorsqu'elles existent, ces données, issues des sources nationales sont souvent contradictoires. L'information demeure également marquée par sa faible convergence, en termes de critères et de paramètres d'identification et de recensement, par rapport aux sources internationales (pays de résidence et organisations internationales).

2.1. Une dynamique migratoire soutenue, depuis l'Indépendance du Maroc

L'émigration marocaine a connu, depuis l'Indépendance, une dynamique particulière. Elle a été le reflet de l'évolution socioéconomique du Maroc et a été fortement influencée par l'évolution économique et politique de l'Europe occidentale.

Cette émigration s'est opérée en plusieurs phases d'évolution, allant de la mise en place des accords de main-d'œuvre dans les années 60 et 70, entre le Maroc et certains pays européens, comme la France, l'Allemagne, la Belgique et les Pays-Bas, au regroupement familial, décidé d'une manière unilatérale par ces quatre pays, dans les années 80 et qui s'est traduit par la féminisation et le rajeunissement de la population émigrée marocaine et son engagement dans la voie de la sédentarisation.

Durant les années 90 et 2000, une nouvelle phase de l'émigration marocaine a été amorcée, se distinguant par le développement de nouvelles destinations d'émigration et l'émergence d'une migration, dite des compétences.

2.2. Une présence géographique des Marocains du Monde diversifiée, mais encore concentrée sur l'Europe

L'Europe abrite 80% des Marocains du Monde, dont 50% en France et en Espagne pour des raisons de proximité géographique, de relations historiques et de considérations de regroupement familial. Cependant, le taux de croissance des flux de migrants marocains, à destination de l'Europe, s'est fortement modéré, s'établissant à 1,4%, en moyenne annuelle, entre 2007 et 2011 contre 16% dans les années 70, selon la Direction des Affaires Consulaires et Sociales marocaine.

En contrepartie, une certaine diversification est en train de s'opérer, avec une émigration marocaine, ciblant l'Amérique du Nord, les pays du Golfe et l'Afrique. La proportion des Marocains du Monde dans ces nouvelles destinations est passée de 2,6% de la population globale en 1993 à 15,7% en 2007.

En dépit de cette évolution, l'Europe demeure le premier choix des Marocains du Monde, de par les raisons invoquées précédemment, mais, aussi, pour son respect relatif des droits sociaux des travailleurs migrants. Les autres destinations n'offrent pas ce dernier avantage.

2.3. Une population des Marocains du Monde jeune et davantage féminisée

La migration marocaine constitue, désormais, une pyramide des âges complète. Elle se caractérise par une forte proportion des jeunes, puisque 38,3% des migrants ont moins de 20 ans et que près de 40% de la population inscrite auprès des consulats sont nés dans les pays d'accueil.

Cette jeunesse est le résultat à la fois de la croissance naturelle de la population marocaine, établie à l'étranger et des nouveaux flux migratoires. Ces derniers sont le fait de jeunes, âgés entre 18 et 29 ans, avec une forte proportion de diplômés supérieurs. La politique de la « migration choisie », adoptée par les pays d'accueil a fortement favorisé cette évolution.

Une féminisation accrue a été enregistrée, qui est le reflet d'une évolution de la société marocaine, dans le sens d'une plus grande autonomie et d'une émancipation de la femme. Entre 1995 et 2012, le taux de féminisation de la communauté marocaine résidant à l'étranger est passé, respectivement, de 31,9% à 41,5%, selon la Direction des Affaires Consulaires et Sociales.

La proportion des femmes dans l'effectif total des Marocains du Monde est variable selon le pays d'accueil. Elle se situe à 41% dans les nouveaux pays de migration, tels que l'Espagne et l'Italie et s'approche de l'équilibre dans les anciens pays de migration, avec 47%, pour la France, la Belgique et la Hollande. Cette proportion est de 56% dans les pays du Golfe.

La réforme de la loi du 27 février 2007, élargissant le droit de transmission de la nationalité marocaine aux femmes, d'un côté, la révision du statut personnel, en faveur d'un plus grand équilibre en matière de droit entre les deux sexes, de l'autre, favorisent de plus en plus la mobilité de la femme marocaine.

2.4. Un niveau socio-éducatif des Marocains du Monde, relativement supérieur à celui de la population résidant au Maroc

La majorité des immigrés de la première et deuxième génération ont un faible niveau d'instruction, avec des variations importantes selon les pays d'accueil : 55,1% en France, 76,6% en Italie et 78,1% en Espagne.

Toutefois, durant la dernière décennie, le niveau éducatif des Marocains du Monde a connu une constante amélioration, sous l'effet, en particulier, des nouveaux flux migratoires qui concernent de plus en plus les lauréats de l'enseignement supérieur qui s'installent dans les pays d'accueil, après la fin de leurs études.

Le niveau de formation des Marocains du Monde est plus élevé que celui de leurs compatriotes, résidant au Maroc. La proportion des lauréats de l'enseignement supérieur par rapport à la population totale est de 16%, au niveau des Marocains du Monde et de seulement 8% au Maroc.

2.5. Une intégration socioprofessionnelle dans les pays de résidence, en amélioration, mais qui n'est pas exempte de difficultés

Sur le plan socioprofessionnel, l'insertion des Marocains du Monde dans la vie active dans les pays de résidence s'est améliorée progressivement. Toutefois, cette intégration n'est pas exempte de difficultés, particulièrement pour ceux ne disposant pas de qualification.

D'après l'enquête réalisée par le Haut-Commissariat au Plan en 2007 sur l'insertion socio-économique des marocains résidant à l'étranger dans les pays d'accueil, publiée dans le rapport « Les Marocains résidant à l'étranger », près de 57,1% des marocains résidant à l'étranger, âgés de 15 ans et plus sont économiquement actifs, souvent en tant que salariés (90%), mais aussi comme employeurs ou indépendants.

Selon la régularité dans la profession, 94,1% d'entre eux sont des permanents, 4,6% travaillent à temps partiel et 1,3% sont des saisonniers. Selon les secteurs d'activité, environ la moitié des actifs occupés parmi les Marocains du Monde le sont dans le tertiaire, puis l'industrie et l'artisanat (26%), le BTP (16,8%) et l'agriculture, la forêt et la pêche (7,2%).

Le salariat prédomine dans tous les secteurs d'activité et équivaut à une rémunération du travail, se situant à la frontière du salaire minimum. La rémunération moyenne des Marocains du Monde est inférieure de 15% par rapport à celle de leurs homologues, originaires des pays d'accueil.

Si une nouvelle génération de Marocains du Monde a émergé, constituée d'entrepreneurs qui gèrent des petites et moyennes entreprises, en majorité dans le secteur tertiaire et si une partie des ressortissants marocains de l'étranger a pu accéder à des échelons socioéconomiques élevés, leur proportion reste, toutefois, faible : 7,5% seulement des actifs relèvent de groupes socioprofessionnels, relativement aisés, à savoir les membres des institutions législatives, les élus locaux, les hauts cadres de la fonction publique, les directeurs et les cadres de direction d'entreprises ainsi que les cadres supérieurs et les membres des professions libérales.

2.6. Des liens relativement forts avec le Maroc, mais qui ont tendance à se déliter, notamment au niveau des nouvelles générations des Marocains du Monde

Le Maroc figure parmi les rares pays qui s'efforcent de préserver des liens forts et réguliers avec ses ressortissants à l'étranger, comme en témoignent la sollicitude Royale à l'égard des Marocains du Monde, l'existence d'un réseau consulaire relativement étoffé et les actions entreprises en vue d'un meilleur accueil des ressortissants marocains de l'étranger, à travers, entre autres, l'opération « Marhaba ». Cette réalité reflète la reconnaissance par les pouvoirs publics de l'apport fondamental de la migration dans le processus de modernisation d'ensemble du Maroc. D'ailleurs, la migration a toujours fait partie intégrante de l'histoire du pays.

Le maintien de liens forts entre les Marocains du Monde et la patrie mère, du moins en ce qui concerne les deux premières générations, est attribué, entre autres, à la particularité de l'héritage socioculturel, au mariage endogame et à la solidarité intergénérationnelle.

Ces liens ont tendance, cependant, à se déliter, notamment au niveau des nouvelles générations, d'autant que près de 44% des Marocains du Monde sont nés dans les pays d'accueil, d'après le Haut-Commissariat au Plan et que 78% se déclarent naturalisés ou en cours de l'être, selon le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger. Plus la migration perdure et conduit à la naturalisation, plus les nouvelles générations des Marocains du Monde développent leurs aptitudes et leurs valeurs, à partir des systèmes éducatifs et socioculturels des pays d'accueil, avec tout ce qui s'en suit, en termes d'appartenance et d'identité. Un des problèmes majeurs que le Maroc aura à résoudre, à l'avenir, est celui de la double nationalité, particulièrement auprès des pays d'accueil qui ne laissent pas le choix à leurs citoyens en la matière.

Un tel délitement est dû, également, à une offre culturelle et culturelle en direction des Marocains du Monde qui mérite d'être sensiblement améliorée. L'enseignement de l'arabe et de la culture marocaine est loin de répondre aux attentes et spécificités des Marocains du Monde. De plus, le système d'encadrement religieux reste peu efficient, en dépit des investissements humains et logistiques consentis.

2.7. La question de la bi-nationalité

Les Marocains figurent en 2011, selon les données publiées par Eurostat, en tête des étrangers ayant acquis la nationalité des pays de l'Union Européenne. Ils représentent 8,2% des nouveaux citoyens de l'Union Européenne, devançant la Turquie (6,2%), l'Equateur (4,3%) et l'Inde (4,0%). Aujourd'hui, 50% de la population des Marocains du Monde ont acquis la nationalité du pays d'accueil, dont 40% du fait de la naissance dans ces pays.

La naturalisation est justifiée par la volonté de se soustraire aux tracasseries administratives de renouvellement de la carte de séjour, de jouir de droits sociaux et d'accéder à la pleine citoyenneté pour le chef de ménage et pour sa famille. Cependant, l'exercice de ces droits va de pair avec un sentiment d'appartenance au pays d'accueil. Plus de la moitié (54%) des Marocains du Monde, naturalisés en France ont le sentiment d'être des Français. Les jeunes issus de l'immigration, descendant des deux parents immigrés, se sentent Français, en majorité (63%) et ce sentiment est plus fort encore parmi les descendants de couples mixtes (87%).

3. Des politiques publiques dédiées aux Marocains du Monde, davantage centrées sur la gestion des attentes des populations résidant à l'étranger que sur la gestion des flux de migrations

3.1. Une politique d'émigration initiée très tôt, mais qui ne répond que partiellement, aujourd'hui, aux attentes des Marocains du Monde

Le Maroc a initié très tôt une politique multidimensionnelle de l'émigration, souvent saluée par la communauté internationale. Malgré cela, les politiques publiques en direction des Marocains du Monde ne répondent, jusque-là, que partiellement à leurs besoins et ce, en dépit du développement progressif du réseau consulaire et de la mise en place, ces dernières années, d'instances dédiées, en l'occurrence le Ministère délégué, chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

Cette situation est imputable, entre autres, au fait que la coordination et la complémentarité dans l'exercice de l'action opérationnelle font souvent défaut et que les interventions opérationnelles des acteurs ne concordent pas, toujours, avec les organigrammes formels. Ce déficit de gouvernance reflète l'absence d'une vision commune, partagée par les institutions publiques, opérant dans le domaine de l'émigration. Il est imputable plus au chevauchement des attributions des acteurs institutionnels concernés qu'à leur multiplication.

Les politiques publiques sont davantage centrées sur la gestion des attentes des populations résidant à l'étranger que sur la gestion des flux de migration. Une politique de gestion des flux migratoires reste, ainsi, à construire en vue d'assurer l'encadrement et la préparation des départs, l'anticipation et la préparation au retour ainsi que la mobilisation des compétences et de disposer d'informations pertinentes sur les opportunités d'emplois au niveau international.

De plus, une politique d'immigration devient cruciale, dans un contexte où le Maroc est en train d'évoluer d'un pays de transit à un pays de résidence, faisant face à deux phénomènes nouveaux : l'émergence d'un flux inverse d'émigration nord-sud, en lien avec la crise sévissant en Europe, notamment et le retour en nombre important de migrants marocains, peu ou pas qualifiés.

3.2. Une politique de captage de l'épargne réussie, mais dont le dispositif connaît un certain essoufflement

Le Maroc est connu pour avoir été précurseur, au niveau international, en matière de captage de l'épargne de ses ressortissants à l'étranger. Les transferts des Marocains du Monde participent fortement aux équilibres macroéconomiques du pays et jouent un rôle important, en matière de réduction de la pauvreté. La préservation de cette manne constitue, dès lors, un enjeu stratégique de taille pour le Maroc. Ces transferts représentent 8% du PIB, soit 5 fois l'aide publique au développement reçue par le Maroc, 2,4 fois les recettes d'investissements directs étrangers et plus du 1/5^{ème} des dépôts bancaires.

Les transferts effectués par les Marocains du Monde se sont établis à 45 milliards de dirhams, en moyenne annuelle, pour la période 2001-2011 contre 18 milliards de dirhams pour la période 1990-2000. Ils constituent, aujourd'hui, une importante source de financement de l'économie marocaine, représentant 40% des recettes d'exportations, ce qui permet de couvrir près de 50% du déficit commercial.

L'enquête nationale des niveaux de vie des ménages de 2006-2007 a montré, par ailleurs, que les transferts ont permis de réduire le taux de pauvreté de 1,2%. En d'autres termes, ces fonds ont été à l'origine de la sortie de la pauvreté 348.000 individus. D'un autre côté, environ 105.000 personnes habitant en milieu urbain et 80.000 individus en milieu rural ont pu échapper à la vulnérabilité, à la faveur de l'aide des Marocains du Monde.

Si le développement continu des transferts témoigne de la résilience de cette ressource aux crises épisodiques dans les pays d'accueil, le dispositif existant, en matière de captage de l'épargne des Marocains du Monde connaît un essoufflement, en raison, notamment, des changements sociodémographiques de la population marocaine de l'étranger et de la concurrence des banques des pays d'accueil.

Malgré leur importance, les transferts des Marocains du Monde servent, dans une forte proportion, à couvrir les dépenses courantes des ménages. La part des transferts destinée aux projets d'investissement demeure faible, n'excédant pas 8%. L'un des défis à relever par le Maroc consiste, donc, à transformer les flux financiers de nos ressortissants à l'étranger en investissements, créateurs de valeur ajoutée et d'emploi.

La réussite de la politique de captage de l'épargne des Marocains du Monde est imputable à la présence active à l'étranger du système bancaire et aux mesures incitatives, déployées par les pouvoirs publics (comptes convertibles, taux de change préférentiels...).

Toutefois, le dispositif de captage de l'épargne s'essouffle, en raison des changements sociodémographiques des Marocains du Monde, des effets de la crise économique et financière internationale et de la concurrence, exercée par les banques des pays d'accueil. Ce dispositif mérite d'évoluer, grâce au recours du secteur bancaire marocain à une stratégie rénovée, axée, entre autres, sur l'offre d'instruments financiers appropriés, au profit des Marocains du Monde.

3.3. Une contribution insuffisante des Marocains du Monde au développement du pays

La communauté marocaine de l'étranger recèle de nombreuses compétences dont la mobilisation en faveur du développement du Maroc s'avère insuffisante, sous l'effet, notamment, de l'absence d'un système adéquat d'identification des compétences et d'un mode de gouvernance institutionnelle éclaté, laissant les compétences désirant s'impliquer, trop souvent sans interlocuteurs, clairement identifiés et sans accompagnement adapté.

Pourtant, les apports des Marocains du Monde peuvent constituer un puissant levier d'accélération de l'accumulation du capital humain, condition clé pour rehausser la compétitivité du Maroc. Dans un contexte où la production nationale de compétences demeure en quantité et en qualité insuffisante, le recours aux compétences marocaines de l'étranger s'avère nécessaire puisque le Maroc a besoin de profils qualifiés en nombre important, en vue d'accompagner la mise en œuvre des grands chantiers de développement économique et social.

Parallèlement à la faible mobilisation de ses compétences évoluant à l'étranger, le Maroc est le premier pays en Afrique du Nord et le second en zone MENA, après le Liban, à subir le phénomène de la fuite des cerveaux. La Banque Mondiale estime que 10,3% des cadres marocains émigrent, annuellement, contre 9,6% de Tunisiens et 6,5% d'Algériens.

Selon l'OCDE, le Maroc est classé 48^{ème} sur 157 pays, au niveau de la catégorie des diplômés du supérieur qui quittent leur pays. Près de 400.000 Marocains du Monde sont qualifiés dans des domaines différents, tels que la santé, l'enseignement, la communication, l'ingénierie, la gestion et le commerce.

3.4. Un dispositif institutionnel dont il convient de revoir le fonctionnement

Du fait de leur caractère transversal, les affaires concernant les Marocains du Monde ont toujours été traitées par plusieurs administrations et organismes publics, soit directement et de façon exclusive, soit indirectement, à travers les services publics auxquels ont droit tous les citoyens marocains.

Les acteurs publics à compétence exclusive sont le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Étranger et des Affaires de la Migration, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger et la Fondation Hassan II des Marocains Résidant à l'Étranger.

Les acteurs publics à compétence partielle sont le Ministère des Affaires Étrangères et de la Coopération (Direction des Affaires Consulaires et Sociales), le Ministère de l'Emploi, le Ministère de l'Économie et des Finances, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère des Habous et des Affaires Islamiques, le Ministère de la Justice et la Fondation Mohamed V pour les Œuvres Sociales.

Les acteurs privés sont constitués principalement par le système bancaire marocain et la Compagnie Royal Air Maroc.

Quant aux acteurs de la société civile, qui œuvrent pour les droits et les intérêts des Marocains du Monde, ils restent, dans l'ensemble, atomisés et ne disposent pas de réelles capacités d'influence, au sein des pays de résidence. De par leur nombre réduit, leur présence géographique limitée et la composition de leurs membres, les associations ne reflètent pas le poids démographique de la population marocaine expatriée.

A l'instar des pays comme la Turquie, le Mexique, l'Inde, les Philippines, la France et la Tunisie, le Maroc dispose de plusieurs acteurs publics, dédiés exclusivement à la protection et à la promotion des intérêts de sa communauté à l'étranger.

Contrairement au Maroc, les acteurs institutionnels au Mexique, aux Philippines, en France et en Tunisie sont souvent rattachés au département des affaires étrangères et parfois, même, à celui en charge de l'emploi et des affaires sociales, essentiellement pour des raisons d'efficacité. Seuls l'Inde et la Turquie ont opté pour un département spécifique, en charge de leur communauté résidant à l'étranger.

Outre l'organisation institutionnelle plurielle au Maroc, des interférences entre les différents acteurs existent et ne favorisent pas une meilleure conjonction des efforts déployés par les pouvoirs publics en direction des Marocains du Monde, notamment, en termes d'éparpillement des moyens humains et logistiques. Cela pose avec acuité la question de la nécessaire clarification des attributions, surtout pour ce qui est des interventions sur le terrain.

En ce qui concerne les acteurs institutionnels, à compétence exclusive, leurs dahirs de création contiennent quelques recoupements dans les attributions au niveau, notamment, du volet social, éducatif et culturel ainsi que de l'accueil des Marocains du Monde.

Pour ce qui est des moyens déployés par l'Etat marocain en faveur des Marocains du Monde, ils se sont chiffrés, en 2012, à 745 millions de dirhams pour le Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger, la Direction des Affaires Consulaires et Sociales (effectifs d'environ 360 personnes) et la Fondation Hassan II. Rapporté aux transferts des Marocains du Monde qui ont totalisé un montant de 56,2 milliards de dirhams, le coût budgétaire de l'Etat, inhérent à la gestion des affaires de la communauté marocaine de l'étranger représente 1,3%.

3.5. Une offre culturelle et culturelle à améliorer

Le Maroc est conscient de l'importance de renforcer les liens avec ses ressortissants à l'étranger pour préserver leur identité culturelle et culturelle, tout en respectant les législations des pays de résidence.

Malgré les actions menées par les pouvoirs publics, l'offre culturelle déployée en faveur des Marocains du Monde est demeurée globalement mal définie et souffre d'un manque de coordination entre les différents acteurs impliqués, mais aussi d'une insuffisance des moyens humains et financiers mobilisés.

Pour pallier cette situation, les pouvoirs publics ont mis en place un plan d'urgence pour la période 2009-2013, visant le renforcement de l'enseignement de la langue arabe dans les pays d'accueil des Marocains du Monde et son adaptation à leurs besoins, la valorisation du patrimoine culturel et civisationnel du Maroc dans ces pays et l'accompagnement de l'enracinement des jeunes marocains résidant à l'étranger dans les pays de résidence, sans déracinement par rapport à leur pays d'origine.

La réussite de ce programme est tributaire du recours à une approche intégrée et participative en matière de définition des besoins, impliquant l'ensemble des acteurs, y compris ceux de la société civile représentant les Marocains du Monde. Cette réussite nécessiterait, également, la mobilisation des moyens financiers et logistiques nécessaires, en s'appuyant sur l'apport des pays de résidence.

Sur le plan culturel, le système d'encadrement religieux reste peu efficient, en dépit des investissements humains et logistiques déployés. La qualité de ce système est variable selon les pays de résidence. Elle est meilleure au niveau des pays avec lesquels le Maroc a opté pour une gestion partagée du culte, à l'instar de la France.

La création en 2010 du Conseil européen des oulémas marocains devrait contribuer à l'amélioration de l'encadrement religieux des Marocains du Monde, notamment les jeunes.

3.6. Une politique de communication peu ciblée envers les Marocains du Monde

Si le Maroc a mis en place des outils de communication, spécifiquement conçus, à l'adresse des Marocains du Monde (sources institutionnelles d'information, notamment sur internet, chaîne de télévision publique « Al Maghribia » à diffusion satellitaire), les actions de communication demeurent éparées et irrégulières et ne s'appuient pas sur une véritable stratégie de communication, à la fois ciblée et faisant l'objet de suivi et d'évaluation réguliers.

L'offre médiatique reste faiblement adaptée aux besoins des Marocains du Monde. Les chaînes marocaines ne figurent quasiment pas dans les bouquets câblés ou ADSL et sont presque absentes dans certaines régions, notamment en Afrique subsaharienne.

Les informations concernant les Marocains du Monde, publiées dans les sites web des administrations ne font pas l'objet d'une harmonisation. Les dispositifs de collecte et de gestion de données, permettant l'étude de la consommation médiatique des Marocains du Monde ne sont pas mis en place.

3.7. Une participation politique des Marocains du Monde, confortée par la Constitution de 2011

La question de la participation politique des Marocains du Monde à la vie nationale est à inscrire dans une trajectoire historique. Les Marocains du Monde n'ont commencé à être véritablement perçus comme des acteurs à part entière de la vie politique marocaine qu'en 1984, année où cinq Marocains résidant à l'étranger ont rejoint le Parlement.

Après 1992, la question de la participation des Marocains du Monde aux élections nationales a été mise en veilleuse, compte tenu de la complexité de l'organisation du vote de l'extérieur, avec des circonscriptions dédiées.

Aujourd'hui, la participation des Marocains du Monde à la vie politique nationale est un droit acquis, officiellement reconnu par plusieurs articles de la nouvelle Constitution. Ce droit a été rappelé par le Discours Royal du 20 août 2012. Sa mise en application, qui est une expression manifeste de leur pleine citoyenneté marocaine, nécessite des dispositions réglementaires à intégrer, dans le cadre de la loi électorale actuellement à l'étude.

3.8. Une politique de gestion des flux migratoires, à construire

Malgré les exigences dictées par l'évolution du contexte international, régional et national, le Maroc ne dispose pas d'une politique de gestion des flux migratoires qui aurait permis :

- d'optimiser le potentiel de contribution des Marocains du Monde au développement du pays, en ciblant aussi bien les profils scientifiques, hautement qualifiés que les compétences dans le domaine managérial.
- de disposer d'un système proactif, permettant de faciliter la réinsertion rapide des émigrés de retour au Maroc et de leur famille (emploi, logement, scolarisation des enfants...).

Conscient de l'importance de l'émigration, en matière d'atténuation de la pression sur le marché du travail national, le Maroc a intérêt à :

- disposer d'informations fiables sur les opportunités d'emploi, au niveau international et sur les droits et obligations, en matière de législation du travail dans les pays d'accueil des migrants marocains.
- identifier les meilleures opportunités d'emploi à l'étranger et à assurer l'encadrement et la préparation des départs, à travers des formations appropriées.

4. Evolution future du système « Marocains du Monde »

4.1. Trois grands défis à relever par le Maroc

Ainsi que précisé auparavant, le système « Marocains du Monde » est traversé par des mutations structurelles, d'ordre endogène et exogène qui ne manqueraient pas d'avoir des incidences sur le Maroc. Les mutations propres à ce système, conjuguées aux politiques publiques à l'œuvre, génèrent quelques nœuds du futur dont la résorption s'avère primordiale. Parmi ces nœuds, il convient de citer notamment :

- un délitement des liens avec la mère patrie, particulièrement en ce qui concerne les dernières générations. Ces liens sont aussi affectés par le phénomène de double nationalité, avec les conséquences qu'il induit, en termes d'appartenance à deux ordres juridiques et socioculturels qui ne sont pas forcément convergents.
- une contribution insuffisante des Marocains du Monde au développement du pays, avec des investissements faibles, une participation timide à l'effort national de recherche scientifique et un brain-gain limité qui risque de s'accroître, sous l'effet de la crise économique mondiale.
- une gouvernance peu efficiente qui traduit la coordination limitée entre les acteurs institutionnels concernés. Cette situation explique, en partie, le manque de clarté des actions des uns et des autres. Elle reflète, aussi, la préparation insuffisante de l'Etat pour anticiper les opportunités, offertes par le contexte international et, encore moins, pour faire face au risque de retour par vague des émigrés.

Face à l'ensemble de ces problématiques, il devient impératif pour le Maroc de mettre en œuvre une stratégie à long terme de la mobilité, d'autant que sur le plan national, la poursuite des évolutions actuelles n'offre pas de réelles perspectives au Maroc, en termes de mobilisation le potentiel de ses ressortissants de l'étranger et d'adaptation aux transformations qui se profilent à l'horizon 2030.

Cette stratégie se justifie, sur le plan international, par le contexte de crise économique qui incite les pays d'accueil à recourir à des politiques migratoires restrictives, susceptibles d'entraîner un ralentissement de l'évolution des transferts des Marocains du Monde. En outre, les impératifs de compétitivité et de développement économique et technologique mettent le Maroc face à une concurrence acharnée pour l'attraction des talents et des profils qualifiés.

Sur le plan régional, le statut avancé du Maroc auprès de l'Union Européenne, les relations privilégiées avec les Etats-Unis ainsi que le partenariat stratégique avec les pays du Conseil de Coopération du Golfe sont autant d'atouts dont il faut tirer profit en vue de concrétiser la stratégie de mobilité que notre pays compte mettre en œuvre et qui entre dans un cadre plus global d'ouverture du Maroc et de son insertion dans la mondialisation.

Sur le plan national, cette stratégie pourrait fédérer l'ensemble des actions déployées par les acteurs publics et privés, œuvrant dans le domaine de la mobilité. L'efficacité est recherchée, à travers la complémentarité et les synergies attendues des missions, fixées aux différents acteurs publics concernés.

Un référentiel stratégique mérite d'être élaboré en vue d'assurer une véritable convergence des politiques publiques et des actions du gouvernement, tout en fournissant aux acteurs institutionnels publics, à compétence exclusive ou partielle, un cadre de réflexion et d'action prospectif, cohérent et efficient.

L'opérationnalisation du comité interministériel en charge des Marocains du Monde, présidé par le Chef du Gouvernement permettrait, par ailleurs, une plus grande coordination entre les différents acteurs publics et privés pour la mise en œuvre de la vision stratégique.

4.2. Les scénarios vraisemblables de la mobilité

Tenant compte des grands défis à relever par le Maroc, signalés précédemment, trois scénarios vraisemblables d'évolution de la mobilité des Marocains du Monde, à l'horizon 2030, ont été élaborés :

- **Le scénario du statu quo** laisse entrevoir une poursuite des tendances passées. Ce scénario, qui traduit une situation où les institutions n'ont pas la capacité d'agir ou d'influer sur la réalité de la migration, ne semble pas offrir de réelles perspectives au Maroc, en matière de mobilisation efficiente du potentiel de ses ressortissants de l'étranger et d'adaptation aux transformations qui s'opèrent, à l'échelle internationale, régionale et nationale.
- **Le scénario de l'adaptation** est basée sur la transition graduelle des politiques publiques nationales, en matière de gestion tant des affaires des Marocains du Monde que des flux migratoires, vers plus de coordination et de concertation entre acteurs, de façon à mieux relever les défis endogènes et exogènes, liés à la migration. Dans ce scénario, la diversification de la présence géographique des Marocains du Monde s'opérerait à un rythme lent, la fuite des compétences serait relativement réduite tandis que le délitement des liens des Marocains du Monde avec leur mère patrie demeurerait un véritable facteur de préoccupation.

- **Le scénario souhaitable** reflète une situation où les Marocains du Monde garderaient un attachement fort à la mère patrie, avec une contribution à l'essor économique et social de la nation, tout en s'insérant dans le pays d'accueil, grâce à la bonne image acquise et la gestion sereine de leur multi-appartenance. Ce scénario est seul susceptible de dépasser l'essentiel des nœuds précités. En termes de coopération bilatérale, la mobilité, à l'horizon 2030, serait concertée et adaptée aux besoins du Maroc et des pays d'accueil. Elle serait facilitée grâce à l'évolution du cadre réglementaire. Le Maroc pourrait, dans un contexte de diversification des destinations, mener une politique de migration, en phase avec ses intérêts prioritaires et ceux des Marocains du Monde.

Le Maroc devrait adopter, à court et à moyen terme, le scénario de l'adaptation, tout en préparant la transition, à long terme, vers le scénario souhaitable.

4.3. Les préalables à la vision stratégique

La vision stratégique en faveur des Marocains du Monde devrait être basée sur trois préalables fondamentaux :

- L'accompagnement des Marocains du Monde non seulement durant leur séjour à l'étranger, mais, aussi, pendant le processus de départ et de retour.
- Le respect des droits, de la dignité et des libertés des migrants et de leur famille, quel que soit leur niveau de qualification afin de consolider leurs liens avec le Maroc, tout en défendant leurs intérêts auprès des institutions des pays d'accueil.
- La coopération renforcée entre le gouvernement marocain, les gouvernements des pays d'accueil et les Marocains du Monde, organisés en associations structurées.

Pour asseoir sur des bases solides la stratégie de la mobilité à l'horizon 2030, il est important de développer la compétitivité globale du Maroc afin d'améliorer le positionnement du pays, en tant que puissance régionale attractive. Cela requiert une révision du modèle de développement du Maroc qui devrait reposer sur un capital humain de qualité et sur les avantages tirés de ses alliances stratégiques, dont le statut avancé avec l'Union Européenne.

5. Axes de la stratégie intégrée de la mobilité

La vision stratégique de la mobilité à l'horizon 2030 pourrait être déclinée en cinq axes interdépendants :

5.1. Renforcer la gouvernance du dispositif institutionnel, dédié à la migration et rehausser son rendement

- **Adapter l'offre institutionnelle aux nouvelles donnes de la mobilité** et revoir les attributions, l'organisation et le fonctionnement des institutions en charge de cette mobilité, sur la base d'une vision partagée, à même de fédérer les efforts des différents acteurs autour d'objectifs communs, clairement définis. Le recours à des approches inclusives et participatives, en matière de déploiement des politiques publiques s'avère primordial pour mieux tenir compte des attentes et des aspirations des Marocains du Monde.
- **Restructurer, dans l'immédiat, le Conseil de la Communauté Marocaine à l'Étranger** pour que sa composition soit représentative, à la fois des pays d'accueil, des différentes générations de migrants, du genre et de la pluralité des catégories socioprofessionnelles des Marocains du Monde. A l'issue de cette phase transitoire de trois à cinq ans, respectant les considérations qui viennent d'être précisées, les membres du Conseil pourraient être désignés à moitié et élus pour l'autre moitié. Les électeurs pourraient être les présidents des associations des Marocains du Monde, répondant à des critères qu'il convient de fixer (régularité, activité, autonomie financière...). Cette démarche favoriserait en même temps la restructuration du tissu associatif des Marocains du Monde pour en faire un véritable relais de l'action publique marocaine, au profit des ressortissants marocains de l'étranger, dans les pays d'accueil.
- **Développer la coordination inter-institutionnelle et établir des mécanismes de collaboration étroite entre acteurs** afin de gérer, de manière optimale, les questions transversales.
- **Inscrire la question de la mobilité à l'ordre du jour des rendez-vous phares** dont la conférence annuelle des Ambassadeurs et des Consuls pour mieux apprécier les réalités du terrain et leur apporter les réponses appropriées.
- **Se doter d'instruments d'accueil et de réinsertion des Marocains du Monde, de retour au Maroc** pour faciliter leur réinsertion sur le plan professionnel, du logement, de l'éducation des enfants et d'accès aux services de santé. A ce titre, le recours à des mécanismes d'anticipation et de gestion des crises, affectant les Marocains du Monde devient nécessaire.

- **Mettre en place un système d'information fiable sur les Marocains du Monde** pour mieux connaître notre communauté de l'étranger et ses attentes et pour concevoir et mettre en œuvre des instruments de pilotage efficaces, à même d'éclairer les choix des politiques publiques, en la matière.

5.2. **Consolider les liens des Marocains du Monde avec la mère patrie**

- **Etablir une nouvelle carte consulaire plus adaptée à la localisation de la communauté marocaine de l'étranger** en vue de renforcer et de rehausser la qualité des services consulaires rendus, tout en développant des capacités d'accueil et d'information, adaptées aux différentes populations ciblées.
- **Réviser les dispositifs culturels et mener une action culturelle en direction des Marocains du Monde**, en association avec les acteurs privés nationaux, en s'appuyant aussi bien sur les structures existantes que sur les espaces mobilisables au sein des pays d'accueil et en recourant aux outils à distance pour la diffusion, à l'étranger, de la culture marocaine.
- **Elaborer une politique de gestion adéquate du culte à l'étranger** qui tienne compte de l'environnement légal et institutionnel des pays d'accueil, de la diversité de leur contexte, tout en privilégiant l'encadrement partagé, en matière de culte, avec les pays de résidence.
- **Encourager la participation politique des Marocains du Monde** par le biais de la mise en œuvre effective du droit de vote à distance ainsi que de l'examen de la possibilité constitutionnelle d'intégration des membres de la communauté marocaine de l'étranger dans la deuxième Chambre du Parlement. De même, il serait opportun de favoriser la participation des Marocains du Monde, en tant que membres, dans les instances consultatives nationales, prévues par la Constitution.
- **Défendre les intérêts de la communauté marocaine de l'étranger** et prendre soin, plus particulièrement, des personnes vulnérables, notamment les femmes seules ou en situation difficile, les personnes âgées, n'ayant pas bénéficié du groupement familial et se trouvant confrontées aux problèmes de portabilité des droits sociaux ainsi que les enfants abandonnés et les prisonniers de droit commun.

5.3. Accroître la mobilisation des transferts des Marocains du Monde et maximiser leurs retombées sur l'économie nationale

- **Sécuriser et accroître les flux des transferts des Marocains du Monde**, en développant des produits financiers adaptés, notamment en direction des nouvelles générations, s'appuyant sur l'utilisation de comptes en devises ou en dirhams convertibles. Une réingénierie des instruments financiers est indispensable, surtout que les projections établies laissent apparaître que ces transferts pourraient passer de 8% du PIB, actuellement, à près de 4% en 2030. De même, il serait judicieux d'entreprendre une démarche auprès des autorités monétaires des pays d'accueil en vue d'assouplir les contraintes imposées aux transferts financiers des Marocains du Monde.
- **Favoriser la transformation des transferts des Marocains du Monde en investissements productifs**, à travers une politique d'incitation et d'accompagnement spécifique en leur faveur et un soutien tout au long du processus de concrétisation de l'acte d'investir. Une action de promotion des opportunités d'investissement au Maroc devrait être menée auprès des hommes d'affaires, faisant partie de la communauté marocaine de l'étranger.
- **Améliorer davantage le climat des investissements**, en accélérant la modernisation de l'administration et en atténuant les contraintes encore persistantes au niveau du cadre légal, de la fiscalité, du droit de propriété et du financement des entreprises. En outre, une stratégie de communication et d'information auprès des Marocains du Monde s'avère nécessaire pour expliciter le cadre réglementaire et procédural national et fournir des informations utiles sur les opportunités d'investissement au Maroc, par région et par secteur.

5.4. Créer les conditions nécessaires pour une mobilisation vigoureuse des compétences des Marocains du Monde en faveur du développement du Maroc

- **Promouvoir la participation des Marocains du Monde aux grands projets de développement économique et social**. Tout en tirant les enseignements utiles des expériences passées, cette mobilisation devrait s'appuyer sur un dispositif de communication moderne pour sensibiliser les compétences expatriées sur les opportunités offertes au Maroc, en termes d'emploi. Une phase d'expérimentation de la politique de mobilisation des compétences devrait être envisagée, avant sa généralisation et ce, en vue de garantir son succès.

- **Attirer les migrants hautement qualifiés opérant dans les secteurs de pointe**, tels que les NTIC, la biotechnologie et les énergies renouvelables, en prévoyant des niveaux de rémunération attrayants qui soient proches, sinon compétitifs, par rapport à ceux dont bénéficient les Marocains du Monde, hautement qualifiés dans les pays de résidence.
- **Faire appel aux compétences marocaines de l'étranger pour accélérer le développement de la recherche et de l'innovation au Maroc**, en mettant en œuvre, au préalable, une politique de recherche, basée sur les priorités stratégiques du pays et s'appuyant sur des projets de recherche, clairement définis, faisant l'objet d'un suivi et d'une évaluation régulière.
- **Favoriser une approche de co-développement avec les pays d'accueil**, en incitant ces derniers à investir au Maroc et à privilégier le recours aux compétences marocaines expatriées dans leurs opérations d'investissement dans notre pays. Cette politique de co-développement devrait favoriser la mobilité circulaire des compétences et promouvoir la réalisation de projets de développement au Maroc, pilotés par nos ressortissants de l'étranger, opérant seuls ou dans le cadre d'associations.

5.5. Etablir une articulation judicieuse entre la politique migratoire et les politiques d'éducation et d'emploi

- **Renforcer, en qualité et en quantité, l'offre marocaine de profils qualifiés** pour répondre non seulement aux besoins du marché national, mais, également, à ceux du marché international. Ainsi, le système d'enseignement et celui de formation professionnelle devraient tenir compte du supplément de la demande, émanant de l'extérieur pour éviter toute ponction préjudiciable sur les ressources humaines, nécessaires au développement du pays.
- **Adapter l'offre marocaine de travail au marché mondial**, à travers l'acquisition de compétences linguistiques et la promotion de métiers intermédiaires dans les secteurs pourvoyeurs d'emplois. Cette option serait opportune pour développer des débouchés extérieurs pour les jeunes, en panne d'accès au marché du travail au niveau national et pour réduire, par conséquent, le taux de chômage.
- **Encourager la prospection de nouvelles zones d'émigration** à fort potentiel, en vue de favoriser la diversification géographique des Marocains du Monde et tirer profit des opportunités qui se présentent dans ce domaine.